

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait ressortir les aspects négatifs de ce même rapport. Il y a aussi l'aspect positif, savoir que les deux tiers des cultivateurs sont tout de même au courant du programme, en dépit du fait que ledit programme n'est en vigueur que depuis deux ans. On peut donc en conclure que les informations fournies depuis ce temps ont contribué à réduire le nombre de cultivateurs qui en ignoraient l'existence.

Il faut aussi tenir compte du fait que le cultivateur n'a pas pour ce genre de service le même intérêt que bien d'autres travailleurs. Il est en quelque sorte son propre patron et pourtant il n'est pas à la recherche d'un emploi, comme peuvent l'être beaucoup d'autres personnes.

[Traduction]

Par exemple, un programme de publicité qui paraît couramment dans les revues et à la radio couvre toutes les régions du pays, urbaines ou rurales. Les Centres de main-d'œuvre du Canada établis dans tous le pays ne cessent d'annoncer, dans les quotidiens et les hebdomadaires, les cours destinés au recyclage des adultes et leurs date d'ouverture. En outre, 350 d'entre eux distribuent toute une gamme de brochures et de publications ayant trait au recyclage de la main-d'œuvre.

Le comité de la main-d'œuvre agricole du Canada, composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux et qui s'occupe des problèmes de la main-d'œuvre agricole, s'est réuni récemment pour examiner quels programmes expérimentaux pourraient se traduire par de nouvelles initiatives quant à la formation des travailleurs agricoles. Ces programmes pilotes se concentreraient sur les besoins de la formation dans ce domaine et serviraient de point de départ à la création de cours. Ces derniers pourraient susciter une recrudescence d'efforts tendant à fournir une information plus abondante aux organisations agricoles et à la population rurale dans son ensemble.

LES PÉNITENCIERS—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES À DORCHESTER (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le lundi 17 novembre, j'ai adressé une question au solliciteur général (M. McIlraith) concernant le travail remarquable des membres de la Chambre de commerce des jeunes de Moncton qui, depuis un an et demi,

[M. Nystrom.]

ont saisi l'occasion de travailler avec les détenus du pénitencier de Dorchester ainsi qu'avec ceux de la prison du comté de Westmount.

A une époque où l'on tend de plus en plus à se montrer cynique au sujet des activités de nombreux clubs et organismes sociaux, il faut hautement louer le travail de ce groupe exceptionnel. Le fait que ce groupe ait reçu le 15 novembre, lors d'un banquet récent, un télégramme de félicitations du président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, M. Street, ainsi que du solliciteur général, témoigne de la haute estime dans laquelle on tient ses activités.

J'ai posé la question à la Chambre parce que j'estimais tout d'abord que le travail de ces gens devait être encouragé et amplifié; deuxièmement, que cet exemple ne devait pas passer inaperçu, puisqu'il serait souhaitable qu'une activité de ce genre prenne de l'ampleur dans tout le pays. Dans l'éditorial du journal de Moncton, publié à la suite du récent banquet de la Chambre de commerce des jeunes de Moncton, on pouvait lire:

Les membres de la Chambre de commerce des jeunes Moncton ont été l'objet des chaleureux éloges de M. T. George Street, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, pour avoir si magnifiquement concouru à assurer des libérations conditionnelles d'un jour à beaucoup de détenus du pénitencier maritime de Dorchester et de la prison du comté de Westmorland.

Je puis parler pertinemment du travail accompli au pénitencier en question. J'ai eu le privilège, en juin dernier, de passer une soirée au pénitencier de Dorchester. L'avantage dans mon cas, c'était de pouvoir quitter l'institution à la fin de la veillée, contrairement à la plupart de ceux qui y logent.

J'ai été étonné de la haute qualité de l'assemblée de ce soir-là. J'ai rarement assisté à une réunion publique d'un aussi haut niveau que celle qui eut lieu ce soir-là derrière les barreaux du pénitencier de Dorchester. D'aucuns s'imaginent que ceux qui font fi de la loi et se retrouvent au pénitencier sont des gens à courtes vues, qui ne s'intéressent nullement aux grands problèmes de notre société. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'on m'a rarement posé des questions aussi profondes et sur des sujets aussi variés que celles qui venaient ce soir-là des membres de la Chambre de commerce des jeunes de Dorchester. La direction de l'assemblée était tout à l'honneur des membres de la Chambre de commerce détenus dans ce pénitencier, et de l'aide apportée par la Chambre de commerce des jeunes de Moncton.

Bien que le pénitencier compte une unité très active de membres de la Chambre de